

Règlement Challenge Dabusters

« Partez à la chasse aux passages pour piétons »

Le challenge « Partez à la chasse aux passages pour piétons » consiste à recenser les passages pour piétons présents sur le territoire de la Ville de Marche-en-Famenne.

Par passage pour piétons, on entend tout aménagement matérialisé permettant aux piétons de traverser une voirie en sécurité (marquage au sol, éclairage, dispositifs de protection, etc.), qu'il soit situé sur une voirie communale ou régionale.

Pourquoi recenser les passages pour piétons à Marche-en-Famenne ?

La sécurité des piétons est un enjeu essentiel pour la Ville. Les statistiques de l'Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR) montrent que de nombreux accidents impliquent des piétons au niveau des passages protégés. En réalisant ce recensement avec l'aide des citoyens, la Ville souhaite établir une cartographie complète de l'état des passages existants (éclairage, visibilité, dispositifs de protection...) et identifier les zones insuffisamment équipées.

En participant, vous contribuez à rendre votre commune plus sûre et plus accessible pour toutes et tous !

Et pour joindre l'utile à l'agréable, cette opération prend la forme d'une chasse ludique, parfaite pour une balade en famille durant les vacances de printemps.

Avec l'application Dabusters, partez à la découverte des passages pour piétons, capturez-les en photo, récoltez des points et tentez de gagner des cadeaux et des chèques-cadeaux Multiwex !

Les données collectées seront analysées, consolidées, et publiées en open data sur la plateforme OpenData Wallonie-Bruxelles (www.odwb.be).

1. Organisateur

Le challenge « Partez à la chasse aux passages pour piétons » est organisé par la Ville de Marche-en-Famenne, en collaboration avec l'ASBL FuturoCité.

2. Accès au challenge

Le jeu est ouvert à toute personne physique, majeure ou mineure sous la responsabilité d'un parent ou tuteur légal.

La participation est gratuite et implique l'acceptation du présent règlement.

Le challenge est accessible via l'application Dabusters du 25 avril 2025 au 11 mai 2025 sur le territoire de Marche-en-Famenne.

3. Les prises

La participation se fait uniquement via smartphone avec géolocalisation activée.

Les participants doivent obligatoirement être sur le lieu de la prise pour capturer les passages pour piétons (photo + position précise) de la commune de Marche-en-Famenne et remplir les champs obligatoires dans l'application.

Champs obligatoires :

* Photo du passage pour piéton : à l'aide de ton smartphone au moment de la prise

* Positionnement de l'objet :

- Pour ce faire, il est impératif d'autoriser la géolocalisation de ton smartphone qui permet de te localiser sur la carte : ta position est identifiée par un point bleu et la zone dans laquelle tu peux positionner l'objet (périmètre de 50m autour de ta position) par un rond bleu.
- Pour positionner l'objet : clic dans le rond bleu, une pin rouge qui représente l'objet apparaît, positionne-là le plus précisément possible sur la carte. Conseil : fais un zoom sur la carte pour que ce soit le plus précis possible.

En dessous de la carte, un curseur te permet d'estimer l'exactitude de ta géolocalisation.

Adresse de la prise : Par défaut l'adresse de ta prise est pré-encodée mais il se peut que tu aies besoin de la préciser, dans ce cas, modifie l'adresse. Un curseur te permet d'estimer l'exactitude de l'adresse encodée.

* Questions à compléter

- Éclairage spécifique au passage pour piétons
 - ☐ Oui
 - ☐ Non
- Présence de ralentisseur aux alentours
 - ☐ Oui
 - ☐ Non
- Présence d'une barrière de protection
 - ☐ Oui
 - ☐ Non
- Présence d'une barrière de protection
 - ☐ Oui
 - ☐ Non
- Etat du marquage au sol
 - ☐ Bon
 - ☐ Moyen
 - ☐ Mauvais

4. Dispositions particulières

Les photos doivent être prises de jour ou avec une bonne visibilité, sans inclure de visages ou plaques d'immatriculation.

Les données collectées seront validées par les équipes de la Ville avant toute publication en OpenData.

5. Attribution des points

Pour être éligibles à la récompense, les prises doivent être validées par l'organisateur du challenge. Chaque prise doit respecter les règles suivantes :

- Avoir été encodée durant la période d'ouverture du challenge ;
- Être localisée dans la zone géographique du challenge ;
- Respecter les dispositions particulières.

Des réponses incomplètes ou mal encodées rendent la prise non éligible à l'attribution de points. La photo doit être cohérente avec la prise encodée.

Si le participant est la première personne à capturer cette prise, il remporte 5 points.

Si la prise a déjà été encodée par un·e autre participant·e., il remporte 1 point.

6. Gagnants et récompenses

Le challenge se termine le 11/05/2025.

La Ville de Marche-en-Famenne (Organisateur) récompense les 3 participant·e·s ayant obtenu le plus de points dans le temps imparti (25/04/2025 au 11/05/2025) et dans le périmètre du challenge (Commune de Marche-en-Famenne).

Les 3 chasseur·euse·s ayant récolté le plus de points gagneront les prix suivants :

- Premier prix
4 cartes de 90 crédits pour notre salle d'arcades Starcadium (valeur totale 80€)
1x2 entrées pour BattleKart (valeur 40€)
1 chèque commerces locaux (valeur 25€)
- Deuxième prix
1x2 entrées pour BattleKart (valeur 40€)
1 chèque commerces locaux (valeur 25€)
1 pack cadeaux Ville de Marche (Tshirts, casquette, lunette, BD...)
- Troisième prix
1x2 entrées pour BattleKart (valeur 40€)
1 pack cadeaux Ville de Marche (Tshirts, casquette, lunette, BD...)

Les lots seront attribués en fonction du classement final. En cas d'égalité, le plus rapide à atteindre son score sera prioritaire.

Les gagnant·e·s seront contacté·e·s dans les 10 jours ouvrables suivant la clôture du challenge afin d'être informé·e·s des modalités de transmission de la récompense. La récompense n'est pas transférable.

7. Contact

Pour toute question : communication@marche.be ou via le formulaire de contact sur l'application Databusters.

Merci à tous les participants pour leur engagement en faveur d'une commune plus sûre! Restez prudents aux abords des passages pour piétons!